

Association sans but lucratif (Loi du 1^{er} juillet 1901)

Déclarée à la Préfecture de Police le 29 mars 1985

Siège social : 8 Place de la commune de Paris – 95100 ARGENTEUIL

MAISON POUR TOUS DU VAL D'ARGENT

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

MAISON POUR TOUS DU VAL D'ARGENT

Association sans but lucratif (Loi du 1^{er} juillet 1901)

Déclarée à la Préfecture de Police le 29 mars 1985

Siège social : 8 Place de la commune de Paris – 95 100 ARGENTEUIL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MAISON POUR TOUS DU VAL D'ARGENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Votre Association a constitué par dérogation au principe de continuité d'exploitation une provision pour risques et charges de 20 K€ pour faire face aux frais éventuels de fermeture de l'Association. Cette provision n'est toutefois constituée que du coût salarial du personnel autre qu'animateur exigible en cas de fermeture, à l'exclusion de toutes autres charges éventuelles.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur les montants de certaines subventions enregistrées en comptabilité qui ne seront arrêtés qu'une fois contrôlés par leurs financeurs. Dans l'attente, nous avons estimé le caractère raisonnable des estimations retenues pour l'arrêté des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence du point décrit dans la partie « fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à

l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

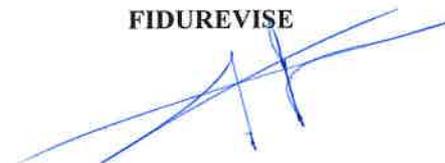
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 13 mai 2022

FIDUREVISE

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized name.

Pascal ANGLARD

Commissaire aux Comptes

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Association

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	1 391,90	1 391,90		
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	34 463,52	27 662,77	6 800,75	5 635,63
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	35 855,42	29 054,67	6 800,75	5 635,63
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes				150,00
Créances				
Usagers et comptes rattachés	13,00		13,00	299,00
Autres créances	148 844,69		148 844,69	108 333,22
Divers				
Disponibilités	233 133,55		233 133,55	210 938,87
Charges constatées d'avance	1 656,00		1 656,00	214,00
ACTIF CIRCULANT	383 647,24		383 647,24	319 935,09
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	419 502,66	29 054,67	390 447,99	325 570,72

Bilan Association

	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
PASSIF		
Report à nouveau	189 071,78	123 474,58
RESULTAT DE L'EXERCICE	29 855,93	65 597,20
FONDS PROPRES	218 927,71	189 071,78
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour charges	47 468,62	33 565,62
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	47 468,62	33 565,62
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		30,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 369,90	10 969,07
Dettes fiscales et sociales	64 823,27	45 205,81
Autres dettes	581,49	694,44
Produits constatés d'avance	47 277,00	46 034,00
DETTES	124 051,66	102 933,32
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	390 447,99	325 570,72

Compte de résultat Association

	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois
Production vendue	7 392,00	7 461,50
Subventions d'exploitation	349 422,00	326 867,00
Reprises et Transferts de charge	21 540,49	7 046,67
Cotisations	3 795,00	2 986,00
Autres produits	101,85	7,99
Produits d'exploitation	382 251,34	344 369,16
Autres achats non stockés et charges externes	71 726,46	56 605,35
Impôts et taxes	4 249,00	3 761,00
Salaires et Traitements	186 126,99	165 070,80
Charges sociales	67 591,08	42 834,78
Amortissements et provisions	23 535,58	10 927,72
Autres charges	6 738,06	0,01
Charges d'exploitation	359 967,17	279 199,66
RESULTAT D'EXPLOITATION	22 284,17	65 169,50
Produits financiers	343,68	427,70
Résultat financier	343,68	427,70
RESULTAT COURANT	22 627,85	65 597,20
Produits exceptionnels	7 415,67	
Charges exceptionnelles	187,59	
Résultat exceptionnel	7 228,08	
EXCEDENT OU DEFICIT	29 855,93	65 597,20
Contribution volontaires en nature		
Prestations en nature	29 056,18	173 189,04
Dons en nature	60 913,00	44 737,00
Total des produits	89 969,18	217 926,04
Mise à disposition gratuite	29 056,18	173 189,04
Personnel bénévole	60 913,00	44 737,00
Total des charges	89 969,18	217 926,04

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : MAISON POUR TOUS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 390 448 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 29 856 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/03/2022 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

PRESENTATION DE L'ENTITE

créée en 1985, L'objet de la Maison pour Tous est de permettre aux habitants de Val Nord d'Argenteuil de prendre en charge la vie et l'animation de leur quartier.

La Maison pour Tous est un centre socio-culturel avec toutes les missions d'accueil, d'activités de rencontres et de propositions à l'échelle du quartier:

- Animation de quartier;
- Activités créatives (peinture sur soie, photo, poterie,...);
- Sorties culturelles;
- Accueil/orientation des demandeurs d'emploi;
- Soutien scolaire et administratif (écrivain public);
- Permanence CAF;
- Mission locale jeunesse.

Pour la réalisation de ses actions, elle bénéficie de concours publics et subventions de la CAF, la Ville d'Argenteuil, l'Etat et de la CNAV.

INFORMATIONS SUR LES SUBVENTIONS RECUES

La subvention de fonctionnement de l'année 2021 allouée par la ville d'Argenteuil est de 70 000 €.

Par ailleurs, la Mairie d'Argenteuil met gratuitement à disposition de l'Association, depuis le 15 janvier 1999, le local situé 8 Place de la Commune de Paris, ainsi que diverses autres prestations (eau, électricité, téléphone, entretien, etc) pour un montant de 29 056.18 €

AUTRE INFORMATION

Le temps consacré par les bénévoles à notre Association peut être évalué à environ 60 913 € contre 44 737 € l'exercice précédent.

ENGAGEMENT SUR CONTRAT DE LOCATION

Les loyers TTC restant à payer s'élèvent à 14 290.15 € dont 5 281.08 € à moins d'un an et 9 009.07 € à plus d'un an.

Règles générales

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 8 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 3 à 7 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 253		861	1 392
Immobilisations incorporelles	2 253		861	1 392
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	907			907
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	32 571	3 135	2 149	33 556
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	33 478	3 135	2 149	34 464
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	35 731	3 135	3 010	35 855

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 253		861	1 392
Immobilisations incorporelles	2 253		861	1 392
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	907			907
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	26 935	1 970	2 149	26 756
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	27 842	1 970	2 149	27 663
ACTIF IMMOBILISE	30 095	1 970	3 010	29 055

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 150 514 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	13	13	
Autres	148 845	148 845	
Charges constatées d'avance	1 656	1 656	
Total	150 514	150 514	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Produits à recevoir	1 302
Divers : produits à recevoir	3 248
Total	4 550

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau	123 475	65 597			189 072
Excédent ou déficit de l'exercice	65 597	-65 597	29 856		29 856
Situation nette	189 072		29 856		218 928
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	189 072		29 856		218 928

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	33 566				47 469
Total	33 566				47 469
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		21 566	7 663		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 124 052 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 370	11 370		
Dettes fiscales et sociales	64 823	64 823		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	581	581		
Produits constatés d'avance	47 277	47 277		
Total	124 052	124 052		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	6 560
Dettes prov. pour congés à payer	21 315
Personnel charges à payer	16 148
Ch soc / congés à payer	6 912
Charges à payer	501
CHARG.SOC.S/PRIMES A PAYER	6 670
Total	58 106

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	1 656		
Total	1 656		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	47 277		
Total	47 277		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires et ressources

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2021
Adhésions	3 795
Participations des adhérents	7 392
TOTAL	11 187

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

les subventions allouées cet exercice sont les suivantes:(art 431-9)

Fonjep	21 321 €
Ville d'Argenteuil	86 200 €
CAF	144 135 €
Conseil Général	2 271 €
État	74 180 €
Cnav	27 500 €
Partenariat	1 000 €
soit au total	356 607 €

Affectation du résultat

	Déficit	Bénéfice
Résultat de l'exercice		29 855,93
Part du résultat sur gestion libre		29 855,93

Contributions volontaires

Contributions volontaires

	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois
Ressources		
Bénévolat	60 913	44 737
Prestations en nature	29 056	173 189
Dons en nature		
Total	89 969	217 926
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	29 056	173 189
Prestations		
Personnel bénévole	60 913	44 737
Total	89 969	217 926